

VOUS AVEZ POUR PROJET DE VOUS MARIER A SÉLESTAT **Voici quelques informations pratiques...**

Un dossier à constituer ?

Le dossier qui vous a été remis **doit être déposé au plus tard 8 semaines avant la date prévue** du mariage accompagné des pièces à fournir à l'appui de votre demande. Le dépôt se fait uniquement sur rendez-vous.

Il **doit être déposé par les futurs époux.**

Une audition commune ou séparée des futur(e)s époux(ses) peut être demandée par l'Officier d'Etat-civil, sauf dans certains cas (par exemple en cas d'impossibilité ou s'il apparaît au vu des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire). Lorsque l'un des futur(e)s époux(ses) réside à l'étranger, l'Officier de l'état civil peut demander à l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente de procéder à son audition.

A réception du dossier complet, le service état civil procède à la publication des bans. **Cet affichage doit se faire pendant 10 jours consécutifs dans la mairie du domicile de chacun des futurs époux.** Le mariage peut donc intervenir qu'à partir du 11^e jour après la publication.

Quand peut-on se marier à Sélestat ?

Les cérémonies de mariage se déroulent :

- les vendredis à 16h30 ou 17h00
- 2 samedis après-midi par mois, toutes les demi-heures, entre 14h30 et 16h30 (selon un planning établi par le service Etat Civil)

Les mariages ne sont **jamais célébrés les dimanches et jours fériés** ainsi que les samedis où se tiennent des manifestations importantes dans la commune (*exemple : le 2^e samedi du mois d'août jour du Corso Fleuri à Sélestat*).

La date et l'heure de la cérémonie peuvent être **réservées** au moment du dépôt de la fiche préalable de demande de mariage (renvoi de la fiche par mail ou dépôt au guichet).

Elles ne deviendront définitives que lorsque le dossier est complet et que la publication des bans peut être faite et selon la disponibilité du jour.

Il est prudent de s'assurer auprès du service Etat Civil, avant d'effectuer d'autres démarches (cérémonies religieuses, réservations de salle, restaurants, etc...) que les dates et heures choisies pour le mariage sont possibles.

Où se déroule la cérémonie ?

Informations pratiques :

Lieu : Hôtel de Ville – place d'Armes – Sélestat (juste en face de la mairie).

- La salle des mariages se trouve au 2^e étage.
- Un ascenseur est disponible pour les personnes à mobilité réduite.
- L'accueil se fait directement dans la salle des mariages à l'heure prévue.
- La salle des mariages peut contenir environ une trentaine de personnes.

Si le nombre d'invités présents prévu lors du mariage civil est plus important, merci de contacter le service Etat Civil.

L'Hôtel de Ville se trouve au centre-ville. Les possibilités de parking aux abords directs du bâtiment sont très limitées.

Seul le véhicule des mariés (voiture, calèche, limousine....) est exceptionnellement autorisé à stationner directement devant le bâtiment.

VOUS SOUHAITEZ ANNULER VOTRE PROJET : merci de faire connaître vos intentions en vous présentant au service Etat Civil **au minimum 2 jours** avant la date prévue de la célébration.

PIÈCES A FOURNIR PAR LES FUTURS ÉPOUX

DANS UN DÉLAI **DE 8 SEMAINES AU PLUS TARD**

AVANT LA DATE DU MARIAGE soit avant le ___ / ___ / _____

DANS TOUTES LES SITUATIONS		Réservé au service
1	<p>UNE COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE pour chacun des futurs époux, comprenant toutes les mentions marginales et délivré depuis moins de trois mois à la date du mariage s'il a été reçu en France.</p> <p>Pour les actes délivrés par une autorité étrangère ou un consulat, le délai de délivrance de l'acte est fixé à six mois.</p> <p>Les actes en langues étrangères doivent être visés par l'autorité étrangère compétente et accompagnés de leurs traductions par un traducteur assermenté (<i>la liste des traducteurs est à demander au tribunal d'instance</i>).</p> <p><u>Comment obtenir l'extrait d'acte de naissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les personnes nées en France doivent le solliciter auprès de la commune du lieu de naissance • les personnes de nationalité française nées à l'étranger ou ayant acquis la Nationalité Française doivent demander leur acte de naissance au Ministère des Affaires Etrangères – Service Central de l'Etat-Civil - Boîte Postale 1056 – 44035 NANTES CEDEX • les personnes nées dans les DOM-TOM doivent demander l'acte à la mairie du lieu de naissance, mais il est préférable d'adresser la demande au service d'Etat Civil d'Outre-Mer – 27 rue Oudinot – 75007 PARIS • les personnes étrangères doivent le solliciter soit auprès de la commune de leur lieu de naissance dans le pays d'origine, soit à leur Consulat en France. 	<input type="checkbox"/>
2	UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE pour chacun des futur(e)s époux(ses) (facture EDF/GDF – facture Télécom...)	<input type="checkbox"/>
3	LA PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ DES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)	<input type="checkbox"/>
4	LA LISTE DES TÉMOINS (au minimum 2 – au maximum 4) Avec indications des Noms, prénoms, âges, professions et domiciles des témoins	<input type="checkbox"/>
5	LA PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ DE CHAQUE TÉMOIN (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)	<input type="checkbox"/>
6	LA CHARTE DU MARIAGE	<input type="checkbox"/>
SELON LA SITUATION DES FUTUR(E)S EPOUX(SES)		
7	<p><u>Si un contrat de mariage a été dressé</u></p> <p>UN CERTIFICAT DU NOTAIRE ayant dressé le contrat de mariage. Ce document doit être fourni au minimum une semaine avant la cérémonie.</p>	<input type="checkbox"/>
8	<p><u>Si l'un des futur(e)s époux(ses) est étranger</u></p> <p>UN CERTIFICAT DE COUTUME délivré par le consul étranger et UN CERTIFICAT DE CAPACITÉ MATRIMONIALE (ou certificat de célibat).</p>	<input type="checkbox"/>
9	<p><u>Si l'un des futur(e)s époux(ses) est en possession d'un titre de séjour</u></p> <p>UNE PHOTOCOPIE DU TITRE DE SÉJOUR</p>	<input type="checkbox"/>
10	<p><u>Si les futur(e)s époux(ses) ont des enfants communs, rapporter</u></p> <p>LE LIVRET de FAMILLE ou UNE COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE de chacun des enfants communs aux futurs époux</p>	<input type="checkbox"/>
11	<p><u>Si l'un des futur(e)s époux(ses) est veuf ou veuve</u></p> <p>UN ACTE DE DÉCÈS du précédent conjoint</p>	<input type="checkbox"/>
12	<p>Pour les personnes divorcées ou dont la précédente union a été annulée – si cette mention ne figure pas sur la copie de l'acte de naissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une copie intégrale de l'acte de mariage portant mention du divorce ou de l'annulation - soit une copie du jugement et un certificat de l'avocat attestant qu'il est devenu définitif et exécutoire 	<input type="checkbox"/>

Cadre réservé à l'administration :	
Dossier déposé le :	
Par :	<input type="checkbox"/> Epoux(se) 1 <input type="checkbox"/> Epoux(se) 2 (rappel : présence obligatoire des futur(e)s époux(ses) lors du dépôt complet du dossier de mariage)
Date limite de dépôt du dossier complet :	
Dossier complet le :	

FICHE PREALABLE DE DEMANDE DE MARIAGE

(A DEPOSER IMPERATIVEMENT AVANT DEPOT DOSSIER COMPLET DEFINITIF)

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARIAGE :

• Date prévue de la célébration du mariage :	
• Heure prévue de la célébration du mariage :	

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) :

EPOUX(SE) 1 (à compléter en lettres majuscules)	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOM(S)	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
ADRESSE	
	
ADRESSE MAIL	@

EPOUX(SE) 2 (à compléter en lettres majuscules)	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOM(S)	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
ADRESSE	
	
ADRESSE MAIL	@

Signature des demandeurs :

Demande annulée le :		Par :	
Signature :			

Le mariage doit être célébré le : _____ / _____ / _____ A _____ H _____

Remise d'alliance : OUI NON

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 1 :

NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
NATIONALITE (au moment du mariage)	
PROFESSION	
SITUATION MATRIMONIALE	<input type="checkbox"/> CELIBATAIRE <input type="checkbox"/> VEUF(VE) depuis le : _____ / _____ / _____ Nom et prénom du précédent conjoint : _____ <input type="checkbox"/> DIVORCE(E) depuis le : _____ / _____ / _____ Nom et prénom du précédent conjoint : _____
DOMICILE (adresse complète)	
☎	
ADRESSE MAIL	
LIEU DE RESIDENCE (éventuellement)	
NOM DU PARENT 1	
PRENOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
DATE DU DECES (éventuellement)	
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	
NOM DU PARENT 2	
PRENOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
DATE DU DECES (éventuellement)	
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 2 :

NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
NATIONALITE (au moment du mariage)	
PROFESSION	
SITUATION MATRIMONIALE	<input type="checkbox"/> CELIBATAIRE <input type="checkbox"/> VEUF(VE) depuis le : ____ / ____ / ____ Nom et prénom du précédent conjoint : _____ <input type="checkbox"/> DIVORCE(E) depuis le : ____ / ____ / ____ Nom et prénom du précédent conjoint : _____
DOMICILE (adresse complète)	
	
ADRESSE MAIL	
LIEU DE RESIDENCE (éventuellement)	
NOM DU PARENT 1	
PRENOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
DATE DU DECES (éventuellement)	
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	
NOM DU PARENT 2	
PRENOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
DATE DU DECES (éventuellement)	
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	

3. RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTUR(E)S EPOUX(SES) :

ADRESSE APRES LE MARIAGE	
---------------------------------	--

ENFANTS COMMUNS DU COUPLE
Si vous êtes en possession du livret de famille , merci de bien vouloir le rapporter, le cas contraire, merci de produire les copies intégrales des actes de naissance de chaque enfant.

NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
NOM DE NAISSANCE	
PRENOMS	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	

CONTRAT DE MARIAGE	<input type="checkbox"/> OUI (fournir attestation *)	<input type="checkbox"/> NON
Signé le :		
chez Maître		

* l'attestation pourra être remise ultérieurement (minimum 1 semaine avant la date de célébration).

4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS :

Joindre obligatoirement une pièce d'identité pour chaque témoin

Les témoins - au **minimum 2** et au **maximum 4** - Les témoins d'un mariage sont choisis ensemble par les futurs époux. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans (ou être émancipés). Aucune autre condition n'est requise. Il peut s'agir de membres de la famille ou non et il n'est pas fait de distinction entre les sexes. Les futurs époux déclarent leurs témoins lors de l'accomplissement des formalités préalables au mariage. Les témoins sont témoins du mariage, pas des époux : il n'y a donc pas de distinction à faire entre témoin d'un époux et témoin de l'autre.

TEMOIN N° 1	
NOM DE NAISSANCE	
NOM	
PRENOMS (indiquez tous les prénoms)	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	
TEMOIN N° 2	
NOM DE NAISSANCE	
NOM	
PRENOMS (indiquez tous les prénoms)	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	
TEMOIN N° 3	
NOM DE NAISSANCE	
NOM	
PRENOMS (indiquez tous les prénoms)	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	
TEMOIN N° 4	
NOM DE NAISSANCE	
NOM	
PRENOMS (indiquez tous les prénoms)	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT
PROFESSION	
DOMICILE (adresse complète)	